



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique du Sud

Question écrite n° 17680

Texte de la question

M Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation en Afrique du Sud. Le 1er mai dernier, M Webster, professeur à l'université de Johannesburg, était abattu devant son domicile. Membre de plusieurs mouvements anti-apartheid, il avait mené campagne contre la détention sans jugement et rédigé, à la demande de l'ONU, un rapport sur les meurtres et disparitions mystérieuses d'opposants. Depuis le début de l'année, douze détenus au moins ont été pendus à la prison centrale de Pretoria. Des centaines de personnes ont été arrêtées, parmi lesquelles des enfants. L'état d'urgence persiste. Il permet des détentions sans procès, de très longue durée, au cours desquelles sont pratiquées tortures et mauvais traitements. Et si des libérations ont eu lieu suite aux déclarations faites par les représentants du gouvernement sud-africain pour mettre fin au mouvement de grève dans les prisons en février dernier, les personnes libérées n'ont droit à aucune vie professionnelle et sociale : elles sont consignées à leur domicile toutes les nuits, voire vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et doivent pointer au poste de police une ou deux fois par jour. Enfin, certains prisonniers politiques attendent leur jugement depuis près de trois ans. Tous ces faits constituent autant d'atteintes intolérables aux droits de l'homme. C'est pourquoi il lui demande quelles actions la France compte mener, seule ou de concert avec ses partenaires européens, pour faire pression sur le gouvernement sud-africain afin que les droits de l'homme soient respectés en Afrique du Sud et pour favoriser l'évolution de ce pays vers la démocratie.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, souhaite rappeler à l'honorable parlementaire que le Gouvernement français poursuit une politique active de pression sur les autorités sud-africaines pour les conduire à respecter les droits de l'homme. Ainsi, depuis le début de la présidence française de la CEE, l'ambassadeur de France en Afrique du Sud a été conduit à intervenir à de nombreuses reprises afin de marquer la réprobation des Douze à l'égard des mesures répressives affectant tant les populations des villes que des zones rurales (répression de manifestations, déplacements forcés, etc). Le Gouvernement français a, de plus, exprimé son inquiétude à la suite des exécutions qui se sont produites au cours des dernières semaines. Le ministre d'Etat souhaite assurer l'honorable parlementaire que le Gouvernement français continuera à faire preuve d'une stricte vigilance quant à la situation des droits de l'homme en Afrique du Sud afin d'être en état d'intervenir à chaque occasion pour que soient sauvegardés les intérêts des populations victimes de l'apartheid.

Données clés

Auteur : [M. Sueur Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17680

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 1989, page 4116